

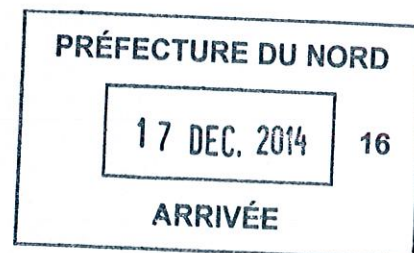
SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2014

Séance de 10 H à 12 Heures

DELIBERATION N° 2014 - 29



Objet : adhésion du SMIRT au GART

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 12 décembre 2014 sous la présidence de Monsieur Daniel Percheron, son Président

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Décide

L'adhésion du SMIRT au Groupement des Autorités Responsables de Transport. Cette association a pour objet :

D'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;

D'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;

D'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne.

De développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial

Au 31 octobre 2014, 273 collectivités territoriales adhèrent au GART, dont 194 Autorités Organisatrices Urbaines. Cette association qui défend les intérêts du transport public, assure aussi pour ses membres une fonction de centre ressource en matière de veille juridique ou encore d'innovation technologique.

Depuis septembre 2014, les syndicats mixtes SRU ont la possibilité d'adhérer au GART, en plus des Autorités Organisatrices qui les composent.

Le montant de la cotisation est fixé à 10 000 euros.

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON